

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

ALYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^e.
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1^{er}, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, n° 3.

PRIX :

16 francs pour 3 mois, Hors du département
32 francs pour 6 mois, du Rhône, 1 franc de
64 francs pour l'année. plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	12 legr. dessus zéro.	48 degrés.	705 milli-mètres.	Sud.	
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 heures.	11 heures.	7 heures.	Dernier quart.	30	
4 m.	57 m. 49	57 m.			

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 4 juin 1840.

Le ministère est pressé de finir la campagne parlementaire ; le vote de la chambre des députés dans la loi relative à la translation des cendres de Napoléon, le rejet du projet de loi de conversion par la chambre des pairs, lui ont fait redouter quelque échec nouveau, s'il ne se hâtait de terminer la session. La chambre des députés se prêtera facilement à son désir ; voici venir le moment où tous ses membres s'échappent de Paris avec volubilité pour aller courir les champs ; c'est le moment aussi de la présentation du budget, la chambre des députés en est saisie, elle va nous prouver cette année avec quelle dextérité elle sait accomplir cette partie de sa tâche.

Dans la seule séance du 1^{er} juin, elle a voté le budget de la justice ; en continuant ainsi, elle aura ses vacances avant quinze jours. Que peut faire la presse en présence de pareils faits ? gémir et les signaler au pays. On peut dire que jamais les finances de la France n'ont été plus scandaleusement livrées aux ministres. L'augmentation des dépenses dans toutes les branches des services publics s'accroît progressivement chaque année. Le budget de 1829, sous la restauration, était de 977,000,000 ; celui de 1841 s'élèvera à 1,200,000,000, plus le budget extraordinaire.

M. Portalis a eu le courage de présenter quelques considérations pleines de justesse sur l'état de nos finances ; la chambre n'a pas même paru lui prêter attention. Nous marchons infailliblement vers des catastrophes financières ; qu'importe ! Nous sommes cependant éclairés par le passé. Le désordre dans les finances amène la chute des dynasties et fait les révolutions. MM. les députés, pour la plupart dynastiques, n'y songent pas ; ils font de la politique à la façon de Louis XV, et disent comme lui : « Cela durera bien autant que nous. »

Prenez-y garde, Messieurs, les lourdes charges qui pèsent sur le peuple peuvent lasser sa patience ; le jour où une des mailles se brisera, tout sera dit. Avec un gouvernement économe et sage, nous aurions une situation financière admirable, car l'état des recettes est satisfaisant. Rien ne serait plus facile que d'établir d'abord l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, et plus tard de diminuer nos impôts ; personne n'y songe, ni les chambres, ni le gouvernement ; c'est à peine si dans l'opposition se trouvent encore quelques voix pour nous éclairer sur l'avenir qu'on nous prépare.

La presse de l'ancienne opposition se garde bien maintenant de soutenir les députés qui signalent le danger ; on trouve à peine dans leurs colonnes les noms de MM. Couturier et Portalis qui, tous deux, ont attaqué les voies dans lesquelles on nous pousse. Qu'est donc devenue cette ancienne ardeur pour le bien, ce zèle pour les économies ? A la vérité, il est difficile de se placer sous le patronage de M. Thiers et de s'opposer aux dépenses fastueuses, aux crédits supplémentaires et extraordinaires, car M. Thiers est l'homme qui excelle le mieux à dissiper les deniers de l'Etat.

On dira peut-être, pour justifier l'exagération du budget, qu'il est enflé par les crédits ouverts pour soutenir notre armée d'Afrique et par les dépenses faites pour les travaux publics. S'il en était ainsi, nous nous tairions ; mais en admettant un emploi de 140 à 150 millions pour ces deux sortes de dépenses, resteraient toujours 150 millions au moins d'augmentation pour les dépenses ordinaires du budget. Ce sont ces 150 millions de nouvelles dépenses qui prouvent avec quelle misérable légèreté nous sommes administrés.

Littérature.

LA COLÈRE DE JÉSUS, par M. Victor de La Prade. — FEUILLES AUX VENTS, par feu Aimé de Loy.

On ne peut assez tôt oublier les mauvaises choses, et il n'est jamais trop tard pour parler des bonnes. — Nous avons laissé passer, sans les signaler à nos lecteurs, d'une part un volume de poésies, de l'autre un petit poème plein de force et de grâce. Ce dernier a été publié dans la *Revue du Lyonnais* ; l'auteur est M. Victor de La Prade ; le poème a pour titre : *La Colère de Jésus*. — Les *Parfums de Madeleine* ont déjà révélé en cet écrivain un style brillant et pur, un tour d'idées neuf et une merveilleuse aptitude dans l'application des symboles évangéliques aux choses de la société actuelle. *La Colère de Jésus* confirme avec éclat toutes ces qualités.

Jésus est la personnification de la poésie dont l'essence est l'amour. Le poète est le chantre des passions douces et des harmonies du monde ; sa mission est de consoler et de bénir. Le poète, comme Jésus, doit être calme ; la haine n'envenime pas son cœur ; mais, comme Jésus aussi, une sainte indignation peut l'animer parfois. Jésus a chassé les vendeurs du temple et les maudits. Le poète, à l'aspect des infamies qui souillent la société, laisse échapper également des paroles de réprobation et lance quelquefois l'anathème :

La gloire, le pouvoir, l'honneur sont aux enchères ;
Les rois vendent la royauté,
Les nobles leurs blasons, les soldats leurs bannières,
Les nations leur liberté.
Au démon de l'argent on signe un pacte à vie ;

TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES.

AJOURNEMENT DE LA DISCUSSION.

S'il est une loi que l'intérêt de l'humanité commande, c'est à coup sûr celle qui devait régler le travail des enfants dans les manufactures. Leur admission dans les ateliers à un âge trop peu avancé a produit de si graves abus, de si fâcheux résultats, qu'il a fallu songer à faire une loi qui arrêtât les progrès du mal, qui le diminuât.

Ce n'est pas seulement aux hommes faits que l'industrie a demandé les moyens de soutenir la concurrence avec des nationaux et de lutter contre l'étranger dans la fabrication des mêmes objets, elle les a demandés aussi aux enfants que la misère ou la volonté de leurs parents ont forcés à prolonger leur travail de tous les jours au-delà des limites naturelles de leurs forces. Une fois engagés dans cette route fatale, le besoin de produire beaucoup et à bon marché n'a fait que grandir et avec lui l'abus des forces.

Dans beaucoup de circonstances, les bras de l'homme ont été remplacés par des moteurs plus puissants ; l'eau disposée en chute ou en courant, la vapeur, ont donné aux machines un mouvement susceptible de ne s'arrêter jamais, et comme si la force des individus pouvait grandir en même temps que le génie humain, on a attaché l'homme à la machine pour qu'ils ne s'arrêtassent ni l'un ni l'autre ; dans ce travail simultané, l'homme est devenu l'esclave. Le repos nécessaire pour réparer les forces a été presque regardé comme un temps volé à l'industrie ; et si cette tendance, ce besoin immodéré de production et de gain ont été fatals à l'homme fait, à plus forte raison l'ont-ils été aux enfants que la modicité de leur salaire faisait admettre dans les ateliers.

Des maladies graves, parfois incurables, réservées d'ordinaire à la vieillesse épuisée, ont assailli l'enfance ; des infirmités l'ont rendue percluse de bonne heure ; son insouciance lui a fait plus hardiment braver les dangers et l'en a rendue plus souvent victime. Sous le rapport physique, les districts manufacturiers n'ont présenté au recrutement que de jeunes hommes impropres au service, étioles, incapables des travaux militaires, condamnés à une vie de douleur et de misère. Sous le rapport moral, ces mêmes districts ont présenté des enfants sans instruction, éternels par des vices précoces et n'ayant retiré de l'état de société dans lequel ils ont vécu et travaillé que les maux qu'il engendre, sans aucun des bénéfices qu'il donne, des avantages qu'il procure.

Ce n'était pas toujours pour subvenir à leurs propres besoins que les enfants étaient ainsi livrés à un labeur au-dessus de leurs forces ; souvent aussi ils obéissaient à l'avidité de leurs parents, ils aidaient de leurs sueurs à entretenir la paresse ou la débauche de leurs pères.

Voilà à quels maux la loi devait mettre un terme. L'Angleterre la première, — et cela se comprend par les progrès de son industrie, — s'aperçut des abus et demanda au législateur des mesures protectrices de l'enfance exploitée avec barbarie par les grands industriels. Le premier acte du parlement anglais destiné à réfréner ces abus date de trente-huit ans ; et il est constant qu'il a produit d'heureux résultats, que la fabrication n'a pas cessé de s'accroître, et que, si l'on ne peut attribuer à la loi cet accroissement, il faut du moins reconnaître qu'elle ne l'a gêné en rien.

Mais le parlement ne s'arrête pas à un premier acte. L'abus s'était manifesté d'abord dans les manufactures de produits de laine et de coton ; un premier règlement s'applique à elles. L'industrie de la soie, du lin, du chanvre, grandit en Angleterre, donne lieu aux mêmes cruautés, et toujours le parlement intervient pour y mettre un terme. Huit fois en trente-huit ans, il réglemente l'industrie sur ce même objet ; car il a suivi les progrès manufacturiers,

On met son ame pour enjeu :
La femme vend son cœur, l'artiste son génie,
Et le pontife vend son Dieu !

Et les vendeurs sont là ; palais, chaires, portiques,
Temples sont par eux envahis.
Ils rognent à leur gré les contrats politiques
Et les frontières des pays.
En deniers sous leurs doigts tout se métamorphose :
Art, prière, amour, équité ;
Ils trafiquent du mot et détruisent la chose ;
Le mensonge est leur vérité !

Certes, voilà un résumé concis et nouveau des turpitudes que nous voyons depuis plusieurs années, et plus nous avançons, plus le tableau paraît effrayant de vérité.

Il faut, quand il l'exprime avec tant d'énergie, que M. Victor de La Prade ait un dégoût bien profond pour ce qu'il attaque et stigmatise. Chacun des vers cités ici serait lui-même un texte pour une longue et brûlante satire ; mais la lyre de M. de La Prade ne peut rester long-temps montée à ce diapason. Le mode phrygien, l'iambe d'Archiloque ne conviennent pas à la nature paisible, à l'esprit patient, à l'ame sans fiel qu'il veut trouver dans le poète tel qu'il le conçoit et tel qu'il est sans doute lui-même. Laissons-le donc revenir

... aux champs, aux flots sous les fleurs endormis,
Aux oiseaux du désert qui sont tous ses amis,
Aux forêts des vieux jours qu'effleure un vent paisible,
Où son oreille s'ouvre aux voix de l'invisible ;

il s'est éclairé des faits qui se révèlent chaque jour, et il ne se borne pas à maintenir son principe de protection, il l'étend. Il était naturel que le mal s'étant d'abord développé en Angleterre avec plus de force par la nature même des choses, ce fût là que le remède fût d'abord appliqué. Bientôt la Prusse, la Russie et l'Autriche suivent l'Angleterre dans cette amélioration, prescrivent des mesures sur l'instruction, sur la nourriture et sur les heures de travail qu'on peut exiger des enfants ; la Prusse se montre plus philanthrope que l'Angleterre. La France seule reste en arrière dans cette voie d'humanité ouverte devant elle. Les enseignements ne lui manquaient pas cependant à cet égard ; les abus étaient signalés de toutes parts, dans les cours publics de l'application de la science à l'industrie nationale, dans les comités d'enquête, dans les chambres de commerce, les chambres consultatives des manufactures, les conseils des prud'hommes ; des pétitions adressées aux deux chambres sont venues éveiller l'attention publique sur des faits déplorables, et le gouvernement, tiré enfin de son apathie, a présenté un projet de loi. Discuté à la chambre des pairs, adopté par elle avec des modifications, ce projet était une amélioration, et nous voyons avec douleur que la chambre des députés en a ajourné la discussion avec une légèreté déplorable. C'est une année de perdue pour les enfants, pour leur instruction, pour leur santé, pour leurs mœurs.

La chambre des députés nous a encore offert un déplorable spectacle d'inconséquence. Il y a quelques jours, elle avait refusé les crédits supplémentaires qui lui étaient demandés pour subvenir au traitement des nouveaux conseillers-d'état créés par M. Teste ; ce vote lui avait été inspiré par des raisons auxquelles on ne saurait trop applaudir. Elle avait pensé qu'on ne devait pas toucher à une institution aussi grave que le conseil-d'état par voie d'ordonnance, et l'œuvre de M. Teste avait été blâmée et détruite de fait. Cette décision était bonne à maintenir, mais la chambre n'a pas voulu en avoir l'honneur.

Déjà une première fois, il y a huit jours, elle s'était donné un démenti à elle-même, et comme si cela ne suffisait pas à sa gloire, elle s'est de nouveau déjugée, en votant les traitements destinés à rétribuer en 1841 les conseillers de récente création nommés par M. Teste. Cette décision a été rendue à une majorité fort douteuse, et nous devons le dire, il en eût été tout autrement si MM. de la gauche se fussent trouvés à leur poste.

Les journaux de la cour raillent amèrement les feuilles ministérielles et dynastiques de ce qu'elles abandonnent la souscription qu'elles avaient ouverte. Le *Journal des Débats*, qui s'écriait après le vote de la chambre que celle-ci l'avait vengé, ne veut pas encore laisser à M. Odilon Barrot et à ses organes la consolation d'une excuse. « M. Odilon Barrot, dit-il, parle de *malentendu*, de *vote confus et mal expliqué*. Confus, non ; car, deux fois répété, il a eu deux fois le même résultat, et après le peu de paroles prononcées par le président du conseil, M. Thiers, comme avant. Mal expliqué, pas davantage. Nous ne ferons pas à la chambre, aux honorables députés de la gauche qui se sont levés avec la majorité, à M. Odilon Barrot lui-même, l'injure de croire que dans une occasion de cette importance ils ont voté sans bien savoir ce qu'ils faisaient. Jamais vote, nous le répétons, ne fut plus clair que celui-là ; et ce qui le prouve, c'est l'explosion même de colère qui l'a suivi, c'est cette souscription ouverte *ab irato*, non pour l'empereur, mais contre la chambre, et pour punir la chambre d'avoir eu l'audace de ne vouloir pas, en glorifiant l'empereur, glorifier aussi l'empire. »

mais souhaitons pour nous, sinon pour lui, que l'écho de sa retraite lui renvoie de temps en temps les rumeurs du monde, que sa colère se réveille encore et

Qu'il s'arme enfin du fouet plus d'une seule fois.

Il nous reste à parler maintenant des poésies d'Aimé de Loy, recueillies et éditées par M. Léon Boitel, sous le titre de : *Feuilles aux Vents*. Nous renvoyons à la notice intéressante publiée par M. Couturier, et servant d'introduction à ce volume, les personnes désireuses de connaître la vie de ce poète ; et nous croyons que pour apprécier et comprendre les œuvres littéraires d'Aimé de Loy, pour se rendre compte de leur allure vagabonde, de leur physionomie souvent peu arrêtée, quelquefois de leurs contradictions, il faut être initié aux mystères de cette ame ardente, prendre une part intime aux angoisses qui l'ont torturée et fouler pour ainsi dire avec le poète les sentiers ardues et pénibles qu'il a parcourus.

« Mes chansons, c'est moi, » a dit Béranger. On peut aussi bien dire d'Aimé de Loy : Ses vers ne sont autre chose que sa vie.

L'amour étant entré pour une immense part dans l'existence de notre poète, et ses poésies étant le miroir fidèle de ses sensations, il n'est pas étonnant que ses œuvres les plus parfaites soient celles où il peint cette passion. Il y a dans toutes ses *élégies*, dans tous ses *souvenirs*, un charme que l'on ne rencontre pas chez d'autres auteurs d'un talent égal et même supérieur au sien. L'amour n'est pas pour de Loy un sujet banal, un thème à amplifications. Il n'y a point de vague dans sa pensée, point de ces phrases toutes faites que chaque poète re-

Le *Constitutionnel* reproduit ce matin la lettre adressée hier par M. Odilon-Barrot au *Siècle* et au *Courrier français*, et il ajoute : « Nous suivrons l'exemple des deux organes de la gauche constitutionnelle, et comme eux nous déclarons notre souscription suspendue. C'est avec peine que nous nous résignons à cette déclaration ; mais des considérations graves nous décident, et les citoyens qui ont bien voulu choisir notre feuille pour y déposer leurs offrandes, nous pardonneront d'avoir arrêté, dans son élan, une manifestation toute nationale. »

Voici la lettre que M. Odilon-Barrot a adressée au *Siècle* et au *Courrier français* pour les engager à suspendre la souscription qu'ils avaient ouverte dans leurs bureaux :

Monsieur,

Je vois avec douleur qu'une manifestation toute nationale à laquelle les opinions patriotiques de toute nuance pouvaient se rallier honorablement, une manifestation que les acclamations unanimes de la chambre avaient accueillie, et à laquelle avait répondu l'enthousiasme du pays, devient, par un déplorable malentendu, une occasion de division dans notre propre parti. Je le déplore d'autant plus, que nos principes sont restés les mêmes, et que la division qui se manifeste tient à un vote confus et mal expliqué.

La commission, dans un zèle honorable, mais mal inspiré selon moi, avait surchargé le projet du gouvernement de détails d'exécution qui enlevaient à ce projet son caractère de grandeur et de simplicité. La statue équestre, rattachée à une question d'étiquette et comparée à la statue de la place Vendôme, n'a paru digne ni de la chambre, ni du pays, ni de l'empereur Napoléon, qui occupe une si grande place dans notre histoire. Toutes les convenances se réunissaient pour revenir purement et simplement au projet du gouvernement ; vous le savez, nous étions à peu près unanimes sur ce point.

Quant au chiffre de la dépense, il n'a réellement pas été en question ; c'est l'emploi qu'en proposait la commission qui a été seul repoussé. Ce chiffre, par la nature de la dépense, n'était d'ailleurs qu'un chiffre de prévision, M. le ministre de l'intérieur, dans son exposé des motifs à la chambre des pairs, l'a entendu comme nous l'avions tous compris. Si le vote de la chambre eût eu un autre caractère, je n'hésiterais pas à me réunir à votre souscription.

Que le ministère accomplisse donc cette solennité funéraire d'une manière digne de la nation dont il sera le représentant dans cette circonstance. Il n'a pas de désaveu à craindre. Que ce soit la nation entière représentée par ses pouvoirs réguliers qui concoure à ses funérailles. Il y aura dans cet accord un hommage plus grand, un spectacle plus consolant, un gage plus rassurant de notre force nationale, que dans une souscription qui ne serait que l'expression de sympathies personnelles et qui, permettez-moi de le dire, n'a plus d'objet dès que le gouvernement a la volonté et les moyens de satisfaire pleinement au vœu du pays.

Je verrais avec affliction que là où il y a communauté de sentiments, il y eût division dans les actes. Nous avons à nous mesurer contre d'assez grandes difficultés sans y ajouter encore par de déplorables malentendus. Le plus grand malheur, je ne dis point pour nous, mais pour notre pays, serait que notre union, qui a été si utile à la cause de la liberté, vint à être compromise.

Recevez l'assurance de mon estime et de mon dévouement.
Le 31 mai 1840. ODILON BARROT.

Le 2 juin, un banquet réformiste, auquel assistaient près de quatre cents personnes, a eu lieu dans le 10^e arrondissement, boulevard du Maine. M. Thomas, directeur du *National*, avait été nommé par la commission président de la réunion, et M. Dupoty, rédacteur en chef du *Journal du Peuple*, vice-président.

De nombreux toasts ont été portés dans cette assemblée qui avait une physionomie assez anglaise. On a fait des vœux pour la réforme électorale ; on a formulé des remerciements aux citoyens de Paris et des départements qui ont consacré leur temps et leur activité à servir cette cause de l'avenir.

Les grands principes de notre révolution ont été salués avec de vives acclamations ; le sort des ouvriers a inspiré des paroles de tristesse à la fois et d'espérance à plus d'un orateur. On n'a pas oublié notre armée d'Afrique ; on a bu à la découverte de l'imprimerie ; enfin un des toasts portés était ainsi conçu : « A l'exclusion de tout prétendant ! »

Les étudiants avaient envoyé une nombreuse députation. On a terminé par une collecte en faveur des détenus politiques, laquelle a produit 160 f. ; on s'est ensuite séparé dans le plus grand ordre.

Il serait à désirer que de pareilles réunions, organisées de telle sorte que les citoyens les moins fortunés y pussent prendre part, se naturalisassent en France. Cette agitation pacifique ferait faire à la réforme de grands progrès.

lève par le style qui lui est propre et que chaque lectrice peut facilement s'appliquer. L'expression d'Aimé de Loy est originale et positive, si l'on peut s'exprimer ainsi, soit qu'elle retrace un fait, soit même qu'elle rende une idéalité, et d'ailleurs elle surprend toujours par une image saillante et inattendue. De là résulte sans doute un peu d'étrangeté, mais nous préférons cette manière heurtée et inégale à la limpidité constante et uniforme que l'on rencontre souvent dans la poésie élégiaque.

Ce que nous venons d'exposer sera bien compris seulement à l'aide d'une citation. De Loy n'est pas de ces poètes dont il suffit de dire : « Ses vers sont beaux, bien cadencés et mélodieux ; croyez-nous sur parole. » L'éloge serait commun, et un pareil éloge n'est pas de mise ici.

Nous détachons d'une très-longue pièce de vers le passage suivant, où les qualités que nous avons analysées se révèlent, selon nous, d'une façon complète :

Cette fièvre du cœur, crois-tu qu'on en guérisse,
Mon ange ? et que jamais un tel amour vieillisse ?
Qui pourrait annuler ses vivaces éclairs ?
Il faudrait pour l'éteindre abroger l'univers.
Non, Maria, l'amour tel que je l'interprète
Ne peut pas s'éclipser dans le cœur du poète ;
Tout lui parle ; il comprend cette algèbre de feux
Dont les signes lactés se combinent entre eux
Et blasonnent du ciel l'incompréhensible page.
Pour lui seul ici-bas l'inconnu s'en dégage ;
Comme un mot de sa langue il traduit l'ouragan ;
Il rattache sa vie au foyer du volcan
Dont les bonds convulsifs font trébucher la terre ;

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 27 mai. — M. le colonel Lamoricière va, dit-on, partir pour Paris. Si ce départ s'effectue, les colons seront dans la joie, car cet officier supérieur connaît parfaitement la colonie, hommes et choses ; il critique tous les jours le système qu'on suit, et avec sa franchise de soldat il dira au ministère de dures vérités sur ce malheureux pays. Le colonel a prouvé au prince royal qu'il avait été commis des fautes graves pendant toute l'expédition, et qu'il y avait lieu d'être surpris qu'avec tant de monde on n'eût obtenu aucun résultat positif ; que les Arabes, qui auraient dû éprouver de fortes pertes, en avaient éprouvé de moindres que les nôtres par la faute du maréchal.

Le général Schramm, major-général de l'armée, a, dit-on, écrit au ministre de la guerre pour lui demander l'autorisation de rentrer en France si le maréchal Valée conservait le gouvernement de l'Algérie ; il l'a dit à son état-major.

Il paraît que le colonel Lamoricière est allé au secours du 17^e léger pour le délivrer, au retour de Medeah, pendant que le maréchal délibérait sur ce qu'il y avait à faire ; il a encouru ainsi la haine de M. Valée. Les soldats du 17^e appellent les zouaves leurs libérateurs.

On prépare les convois pour la seconde expédition ; on va entasser d'immenses approvisionnements à Blidah et à la ferme de Mouzaia. L'armée est bien découragée ; elle demande à grands cris un nouveau chef.

On a vendu les chevaux du prince et ceux de leur suite. On dirige beaucoup d'approvisionnements sur le Fondouck. Avant d'aller à Miliana, on fera une expédition dans l'Est.

Les travaux du môle, de la caserne du génie, de l'hôpital civil, de la place du Gouvernement et des constructions particulières sont toujours très-actifs.

Les affaires sont calmes. Constantine demande beaucoup d'objets manufacturés. Ce commerce prend une extension considérable. La maison David et Calemy, de Marseille, qui fait beaucoup d'affaires en ce genre, a considérablement aidé au développement de cette industrie, et a fait de grands efforts pour la rendre française d'origine qu'elle était. Honneur à cette respectable maison qui aura doté la France d'un débouché de la plus haute importance !

CHERCHÉL, le 25 mai. — Les Arabes se sont présentés en assez grand nombre, il y a quelques jours, sur les hauteurs de l'ouest ; mais le blockaus qui défend la ville de ce côté a fait bonne contenance, et il n'y a pas eu d'engagement sérieux.

Deux obusiers de campagne, que nous avons apportés le bateau de la correspondance, ont été installés sur les ailes des fortifications ; ils nous seront d'un grand secours si nous sommes attaqués de nouveau.

Une lettre écrite de Tunis par un officier de la marine royale contient une nouvelle bien importante. Achmet, ancien bey de Constantine, dit cette lettre, a été tué par les siens ; sa tête, séparée de son corps, va être portée par les Arabes à Constantine pour être présentée à M. le général baron de Galbois.

Si cette nouvelle se confirme, la province de Constantine va se trouver complètement pacifiée, et l'on pourra y tenter de grands établissements de colonisation.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 1^{er} juin. — Les voitures de MM. les ducs d'Orléans et d'Aumale partiront d'ici demain ; elles ont l'ordre de se trouver vendredi, à quatre heures du matin, à la porte du lazaret de Marseille. LL. AA. RR. n'entreront pas dans la ville et partiront immédiatement pour Paris.

Chronique Lyonnaise.

Une maison faisant l'angle du quai de Bondy et de la rue Saint-Nicolas est dans ce moment en réparation, quoique n'étant pas à l'alignement, ni sur le quai, ni surtout dans la rue qui est extrêmement étroite. L'autorité aurait dû d'autant plus veiller à ce qu'elle y soit mise, que les murs sont tellement lézardés qu'on les reprend en plusieurs endroits. Serait-il vrai que son propriétaire peut impunément enfreindre la loi commune, parce qu'il est le gendre d'un conseiller municipal, et qu'en cette qualité il a pu faire ce qu'on avait refusé à l'ancien propriétaire ? L'administration, en agissant ainsi, remplit-elle sa mission et mérite-t-elle que les électeurs lui continuent leur confiance ?

— La préfecture donne avis que ceux des jeunes gens de la classe de 1839 qui, exerçant la profession de maréchal-ferrant ou de cloutier, seraient dans l'intention de devancer l'appel à l'activité pour entrer à l'école de cavalerie, pourront y être admis sous les conditions :

- 1^o D'avoir un commencement d'instruction dans la profession ci-dessus désignée ;
- 2^o D'avoir au moins un mètre six cent soixante dix-neuf millimètres ;
- 3^o D'être sain et robuste, servir pour son propre compte et savoir autant que possible lire et écrire.

Aigle désordonné qui porte le tonnerre,
Il traverse à plein vol les tempêtes du cœur ;
Ou comme le ramier, palpitant de langueur,
L'œil mouillé de desirs et noyé de tendresses,
Sous les ailes qu'il aime il cache ses caresses.
L'amour, l'amour est tout ! Dieu multiple et vital,
Comme les dieux géants du Gange oriental,
On voit ses mille fronts ceints de mille couronnes
Planer sur tous les cieux du haut de tous les trônes !
Tant qu'il existera des sources et des fleurs,
Un luth, un rossignol, un ciel et des couleurs,
Une lueur d'espoir à la tombe ravie,
Une étoile, une terre, il est là... C'est la vie !
L'âme, le mouvement, la lumière, le feu,
C'est la sève du monde et l'essence de Dieu,
L'expression de tout, son principe et sa cause,
C'est la pensée humaine à son apothéose !
Et moi je t'aime, hélas ! sans pouvoir l'exprimer ;
Je ne puis rien qu'aimer, toujours, toujours aimer,
Toujours te voir, toujours te parler et t'entendre !
Toi, ne te lasse point d'un hommage si tendre ;
Que je puisse de loin te voir à chaque instant,
Te voir, te respirer encore en te quittant.
Couvre-toi, si tu veux, d'un nuage, d'un voile,
Mais brille dans ma nuit comme une sainte étoile.
Des fleurs du paradis dont je suis descendu,
Mon souvenir tenace, hélas ! n'a rien perdu ;
De tes soupirs éteints mon sein qui vibre encore
Comme un luth qui résonne exhale un cri sonore.

— La ville de Lyon vient de perdre le plus ancien professeur de son école de peinture. M. Alexis Grogard est décédé aujourd'hui 4 juin, à l'âge de 80 ans. Ceux de ses nombreux amis et élèves qui n'auraient pas reçu d'invitation pour assister à ses funérailles, sont priés de vouloir bien s'y rendre demain 5 du courant. Le convoi partira de son domicile, place Neuve-des-Carmes, n^o 6, à huit heures du matin, pour se rendre à l'église de Saint-Louis.

CLOTURE DU CANAL DU CENTRE.

Des réparations étant devenues nécessaires au canal du Centre, il est indispensable d'en interdire la navigation pendant le temps nécessaire pour les exécuter. En conséquence, la navigation cessera le soir, aux diverses écluses du canal du Centre, aux époques ci-après :

Le 1 ^{er} juillet, à la 1 ^{re} Océan et à la 1 ^{re} Méditerranée.
Le 2 id. à la 6 ^e id. et à la 10 ^e id.
Le 4 id. à la 12 ^e id. et à la 20 ^e id.
Le 6 id. à la 18 ^e id. et à la 30 ^e id.
Le 8 id. à la 24 ^e id. et à la 40 ^e id.
Le 10 id. à la 30 ^e id. et à la 50 ^e id.

Ces termes sont de rigueur et ne seront reculés sous aucun prétexte.

Pour éviter l'encombrement des bassins de Chalon et de Digoin, les bateaux en station dans ces bassins devront descendre en rivière, à partir du 1^{er} juillet.

Le commerce jouira du canal et de ses parties encore navigables jusqu'au moment de leur clôture, mais à ses risques et périls, s'il ne se conforme pas, pour l'évacuation des biez, à ce que prescrit le présent.

Des affiches feront connaître le jour de l'ouverture du canal.

Les dispositions sont prises pour rouvrir la navigation du canal du Centre le 1^{er} octobre au plus tard, à moins de circonstances extraordinaires.

Paris, 2 juin 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Parmi les députés de la gauche qui, dans la séance d'hier, ont contribué à faire voter le traitement des conseillers-d'état créés par M. Teste, on a remarqué MM. Charamaule, Golbéry et Lacrosse. Depuis long-temps déjà ces trois députés sont considérés par leurs collègues comme ayant fait défection et comme irrévocablement rattachés à la cause du pouvoir, quel qu'il soit.

— Nous avons toutes raisons de croire que déjà, par trois fois, le conseil des ministres a décidé que M. le maréchal Valée serait révoqué de ses fonctions. Le vœu de cette révocation, porté au roi par M. Thiers, a constamment été repoussé. On explique les résistances que rencontre le cabinet dans l'exécution d'une résolution arrêtée par lui, d'une manière assez délicate à dire. On prétend que M. Valée a trouvé dans les papiers du général Danrémont trois lettres autographes d'un haut personnage, dont le contenu est d'une telle gravité, qu'armé de semblables pièces, le maréchal peut braver toutes les colères et toutes les indignations soulevées contre lui.

Il serait bien temps cependant que le ministère eût le courage de son opinion, et qu'il sût mener à fin une décision qui ne sera encore qu'une réparation bien incomplète de tous les malheurs dont la France est déjà redevable à l'incapacité et à l'entêtement de M. le maréchal.

— Voici les noms des membres du comité qui devait diriger la souscription avortée : le maréchal Moncey, président, et MM. le duc de Plaisance, le lieutenant-général Pelet, le lieutenant-général comte Rampon, de Montalembert, Darcé, Cambacérés, pairs de France, et MM. le comte Las Cases père, marquis de Mornay, Abatucci, général Durieu, Arthur de Labourdonnaye, vicomte Rampon, général Thiard, baron Hallez, Gauthier de Rumilly, Sapay, Chambole et Léon Faucher, ces deux derniers rédacteurs du *Siècle* et du *Courrier français*. Le *Capitole*, qui n'a point été représenté dans ce comité, proteste contre sa décision. Le *Capitole* et le *Commerce*, dit-il, n'ont été ni consultés, ni appelés.

BULLETIN DE LA BOURSE DU 2 JUIN.

La liquidation n'avait pas été entièrement terminée hier, et il restait encore aujourd'hui des rentes à racheter. Aussi, dès les premiers cours, la rente a-t-elle montré de la tendance à la hausse. On a fait à Tortoni 85 55, et le premier cours au parquet à 85 60.

Peu de temps après l'ouverture, la rente était à 85 70 ; mais elle n'est pas restée long-temps à ce cours ; elle est

L'immensité pour moi se rattache à ton nom
Et je ne vois que lui peupler mon horizon.
Tout m'est un chant d'amour, et ce poème immense,
Quand je crois qu'il finit, je sens qu'il recommence !

Aimé de Loy n'appartient à aucune école ; son vers exhale un parfum d'antiquité, et il a en même temps le caractère et l'audace de ce qu'on a appelé le romantisme. Le temps et le repos lui ont manqué pour donner à ses œuvres un corps et un ensemble de vues, se faire de son vivant un nom célèbre et devenir une autorité dans les lettres ; mais ceux qui le lisent et repandent de douces larmes en le lisant doivent-ils s'inquiéter du renom plus ou moins étendu qu'il a acquis ? Aimé de Loy est du petit nombre d'auteurs qu'on aime autant et quelquefois plus qu'on ne les admire. Il semble qu'on s'entretient familièrement avec eux-mêmes, que c'est dans votre âme seule qu'ils épanchent leurs joies et leurs douleurs ; et puis, comme dans leurs écrits tout est vrai et profondément senti, et que d'un autre côté les diverses natures d'homme se touchent toujours par quelques points, on retrouve souvent ses propres pensées, dans leurs pensées, ses propres sensations dans leurs sensations, et l'on finit par s'assimiler ou s'identifier à eux. La forme et l'art disparaissent et s'évanouissent en quelque sorte et ne brillent dans toute leur pureté les trésors renfermés dans le cœur et l'imagination du poète. — Nous avons bien de l'enthousiasme pour certains noms. Victor Hugo, Lamartine nous séduisent et nous enchantent par l'éclat et la suavité de leurs conceptions ; mais Béranger nous attendrit, nous attriste ou nous console. Voltaire nous étonne ; mais nous aimons Jean-Jacques.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

retombée à 85 et elle a fermé à 85 60. A quatre heures, elle était demandée à 85 62 1/2.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 1^{er} juin.

DISCUSSION DU BUDGET.

Après le discours de M. Portalis, la chambre passe à l'examen de l'article 1^{er}.

Art. 1 ^{er} . Des crédits sont ouverts jusqu'à concurrence de 1,171,365,115 f., savoir :	
A la dette publique (1 ^{re} partie du budget) . . .	324,623,900 f.
Aux dotations (2 ^e partie) . . .	16,477,400
Aux services généraux des ministères (3 ^e pe) . . .	641,438,692
Aux frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus directs et indirects (4 ^e partie) . . .	128,848,853
Aux remboursements et restitutions à faire sur les produits desdits impôts et revenus, aux non-valeurs et aux primes à l'exportation (5 ^e partie) . . .	59,976,270

Total égal. 1,171,365,115 f.

Des crédits montant à la somme de 20,563,592 francs sont également ouverts, pour l'exercice 1844, aux services spéciaux portés pour ordre au budget, savoir :

Légion - d'Honneur	8,110,098 f.
Imprimerie royale	2,408,000
Chancelleries consulaires	250,000
Caisse des invalides de la marine	8,445,080
Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,350,494

Total égal. 20,563,592 f.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les différents chapitres. Sur le crédit demandé en faveur de la dette publique, M. Gauthier de Rumilly demande à proposer un amendement qui imposerait les rentes si le gouvernement renonçait à présenter l'année prochaine un projet de loi de conversion.

M. PELET, ministre des finances, déclare que le gouvernement persistant dans la conduite qu'il a tenue cette année, présentera un nouveau projet l'année prochaine, si les conditions d'opportunité n'ont pas changé.

L'allocation à la dette publique est adoptée, ainsi que celle aux dotations.

Passant aux services généraux des ministères, M. le président met aux voix les différents chapitres du ministère de la justice et de celui des cultes.

De légères réductions, présentées par la commission et consenties par le gouvernement, sont adoptées par la chambre; une seule, de 4,700 fr. pour augmentation des directeurs du ministère de la justice, est combattue vivement par le gouvernement; la chambre, sur sa demande, la rejette.

La commission, dans le travail fait avant la dernière décision de la chambre sur le personnel du conseil d'état pour l'exercice de 1840, demandait une réduction de 98,000 fr.

M. LE RAPPORTEUR déclare qu'après le vote dont il vient de parler, il laisse à la chambre l'appréciation de la conduite qu'elle doit tenir.

La réduction appuyée par M. Mauguin est rejetée, après une vive et énergique réclamation de M. Teste.

Après l'adoption du budget du ministère des cultes, la chambre se sépare.

Il est six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 2ⁱⁿ juin.

La séance est ouverte à 2 heures, le procès-verbal est adopté. M. CUNIN-GRIDAINE demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour 1844 (budget des affaires étrangères).

M. FULCHIRON appelle le débat sur nos rapports commerciaux avec la Suisse. Depuis un grand nombre d'années, il demande la réciprocité entre les deux nations. Chaque année le ministère s'engage à prendre cette affaire en considération; et rien n'a été fait. Les Français n'obtiennent dans les cantons aucun des avantages que nous sommes en droit de réclamer, aucun de ceux que nous accordons aux Suisses établis en France.

M. THIERS, président du conseil. Le gouvernement ne négligera aucun moyen de faire prévaloir en Suisse nos intérêts de commerce, mais il ne peut en rien s'engager encore, il ne peut rien préciser.

M. FOULD demande où en est l'affaire des souffres.

M. THIERS dit que cette affaire est fort avancée; mais jusqu'à la conclusion il ne peut entrer dans des détails qui nuiraient à tout le monde.

M. FOULD : Les hostilités sont-elles à leur terme ?

M. THIERS : Oui, et depuis quinze jours nos vaisseaux entrent dans le port de Naples et communiquent avec cette ville.

M. MAUGUIN : J'espère que le ministère va profiter du repos qu'il aura bientôt pour faire mieux respecter au dehors la dignité du nom français. Je ne viens pas lui imposer d'entraves; mais on me permettra d'adresser au ministère quelques interpellations. (Mouvement d'attention.)

M. MAUGUIN, après un brillant préambule, demande au ministère s'il a exigé du gouvernement britannique une réparation pour l'insulte que notre pavillon a reçue du gouvernement anglais à l'île Maurice; si l'affaire des souffres a été conduite avec toute la dignité que la France a droit d'attendre; si la position du consul anglais en Afrique est régulière et légitime.

M. MAUGUIN soutient que la médiation acceptée par la France dans l'affaire de Naples est de nature à léser ses droits; enfin il ne croit pas que la France doive tolérer plus longtemps l'occupation du port du Passage. Il termine en disant qu'il se soucie peu que la France contracte une alliance avec l'Angleterre ou la Russie, pourvu qu'il y ait profit pour nous, et égalité de part et d'autre.

M. THIERS dit que le bâtiment dont parle M. Mauguin n'est pas un bâtiment de l'état; c'est un bâtiment de commerce. Du reste, le gouvernement s'occupera de la question. Quant au port du Passage, il sera évacué incessamment par l'Angleterre, et il y a trois jours le gouvernement a reçu des dépêches qui lui annonçaient que des navires de transport anglais venaient d'enlever du Passage une partie du matériel d'occupation. Au sujet du consul anglais en Afrique, M. Thiery dit que tous les consuls étrangers reconnaissent en Algérie l'autorité suprême de notre gouverneur-général, comme ils reconnaissent celle du dey avant 1830. Quant aux négociations de l'affaire de Naples, M. le ministre ne peut encore rien dire de plus.

M. MAUGUIN reproduit ses observations. Qu'importe qu'un bâtiment appartienne à l'état ou au commerce? il a droit à une égale protection de la part du gouvernement; il suffit pour cela qu'il soit français.

L'orateur fait observer que le consul anglais à Alger n'a pas

reçu de nouvelles lettres de créance du gouvernement français depuis dix ans.

M. THIERS répond qu'après la conquête le gouvernement anglais n'a pas envoyé d'executur à son consul, et que celui-ci a continué au gouverneur français la soumission qu'il avait accordée au dey.

La discussion générale est fermée. On passe à la discussion des articles.

M. FOULD demande à la chambre la permission de l'entretenir de l'affaire des juifs de Damas.

Si, dit l'orateur, le consul français n'avait pris une part active et injuste à ce qui s'est passé, je n'appellerais pas votre attention sur les tortures infligées aux malheureux juifs dans ce pays; mais sa conduite a été telle que je dois la signaler.

M. FOULD, député israélite, énumère avec soin les faits déjà connus de chacun; il rappelle l'assassinat du père Thomas et les perquisitions qui l'ont suivi. Ces persécutions n'ont pas eu lieu chez tous les habitants, mais chez les juifs seulement. On leur a imposé les plus terribles épreuves pour leur faire avouer ce dont ils étaient innocents. Le consul français était le premier à diriger les poursuites.

L'orateur termine en citant, à l'appui de son assertion, plusieurs passages des documents publiés ces dernières semaines sur cette affaire.

Ici un orage éclate avec une certaine force au-dessus de la chambre qui est plongée dans une profonde obscurité, interrompue seulement par les éclairs.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL : Je sais combien cette affaire est grave et déplorable. Je comprends tout l'intérêt dont les israélites de Damas sont dignes; mais je ne crois pas qu'on doive encore se prononcer. Quant au consul français, il est attaqué par les défenseurs des israélites et par tous les consuls étrangers. Pour moi, je crois qu'il a fait son devoir, et qu'il a parlé suivant sa conscience. J'ai reçu beaucoup de documents sur cette triste affaire, et je puis dire que personne n'est fondé à avoir une opinion absolue et tranchée. Le P. Thomas était un homme bon, vénérable à tous égards, et bien connu pour sa charité chrétienne. On conçoit que sa mort ait dû exaspérer tous ceux dont il était le bienfaiteur.

M. ISAMBERT dit qu'il a dans les mains un document émané d'un religieux, et duquel il résulte que le consul français a prêté les mains à la persécution contre les juifs, ou que du moins il l'a encouragée.

M. THIERS répond en disant que le gouvernement doit protection aux israélites, mais qu'il doit aussi protéger ses agents. Il répète que de nombreux documents sont dans ses mains, qu'il est déjà à même de se faire sur ce drame de Damas une opinion plus certaine qu'aucune autre personne, et que le consul français s'est constamment bien conduit.

M. AUGUIS voudrait savoir si M. Thiery a donné des instructions à notre consul-général au Brésil pour terminer le différend qui existe entre nous et le Portugal depuis plus de cent ans. Il appelle ensuite son attention sur la violation des engagements pris par le gouvernement de Tunis. Ce gouvernement avait conclu un traité par suite duquel il devait nous payer 12,500 piastres. Pourquoi la chambre n'est-elle pas intervenue dans le traité où il y avait une clause financière?

M. AUGUIS se plaint ensuite de l'appui donné par le Maroc à Abd-el Kader, et enfin il s'étonne qu'on ait fait du consulat de Manille un consulat-général; un simple consulat suffisait.

La chambre vote sans autre discussion tout le budget des affaires étrangères.

Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 1^{er} juin.

Après le discours de M. Jaubert, le crédit spécial de 285,000 f. pour travaux à exécuter aux bâtiments du ministère de la guerre est adopté à la presque unanimité.

Tribunaux.

Messieurs, dit un vieux bonhomme en perruque rousse et en habit vert à boutons blancs, Messieurs, je puis avoir une fille, je puis la destiner à la carrière dramatique; j'estime les arts, mais je respecte les mœurs et je tiens à la vertu de ma fille... Zoé, baissez les yeux.

Zoé : Oui, papa.

Le père : Dans ce siècle, Messieurs, dans le siècle où vit mon enfant... car moi, Messieurs, j'ai vécu dans le siècle passé, et je n'existe autant dire plus aujourd'hui... Je disais donc : dans le siècle où vit ma Zoé, quand on n'a pas de fortune, il faut s'en créer une; or, le moyen le plus sûr, la route la plus droite pour arriver à une honnête aisance, c'est sans contredit le théâtre... Nous avons vu, Messieurs, nous voyons même des filles de concierges briller sur notre première scène; nous voyons une jeune Rachel enrichir une famille des plus nombreuses... Ma Zoé, Messieurs, n'est ni la fille d'un portier, ni la descendante d'un israélite; je fus barbier, Messieurs, ce qui a fait dire à un de mes amis, homme d'esprit, que le jour des débuts de ma fille, on ne pourrait se dispenser de faire queue à la porte du théâtre.

M. Anatole, jeune et élégant prévenu : Vous avez vous-même beaucoup d'esprit, mon brave M. Moussot; mais vous en abusez... Si vous disiez un mot de notre affaire, hein ?

M. Moussot : Zoé, baissez les yeux... Messieurs, ce jeune homme a commis envers moi un délit. Voici le fait : J'ai l'habitude d'accompagner tous les matins ma fille, ma Zoé, mon sang, au Conservatoire; je l'attends dans un café voisin de cet établissement estimable. Je m'aperçus un jour qu'à la sortie de ses exercices, et pendant qu'elle traversait le laps qui sépare la porte du Conservatoire de celle du café, ma jeune et innocente fille était accostée par un élève masculin, qui lui contait à l'oreille des propos dangereux et séducteurs. Je m'élançai vers cet audacieux, et je le somme, au nom de l'autorité paternelle, d'observer vis-à-vis de ma fille le silence le plus complet. Il me salua très-poliment et s'éloigna. Je regardai Zoé qui était rouge comme une petite cerise... Zoé, baissez les yeux.

Zoé : Oui, papa.

M. Moussot : Le lendemain, même aventure, même injonction de ma part... Le jeune Anatole s'éloigne encore en me saluant très-courtoisement... Le soir, à l'époque du pot-au-feu, au moment où mon Antigone me trempait filialement ma soupe... on frappe deux ou trois coups à notre porte... Zoé va ouvrir et pousse un petit cri à la vue du visiteur qui nous survenait... Criez-vous, messieurs, que ce visiteur était le jeune et téméraire Anatole ?

Anatole : Je ne m'en cache pas.

M. Moussot : La stupeur m'en rendit muet; mais le drôle, sans se déconcerter, pénétra dans mon appartement, baise la main à ma fille, s'incline devant moi et s'exprime à peu près en ces termes : « M. Moussot, vous excuserez le laisser-aller de ma visite; je viens causer avec vous d'une affaire importante, et comme on ne s'entend jamais mieux que *inter pocula*, j'accepte, sans façon, quelques cuillerées de votre soupe qui me paraît délicieuse... Comment en serait-il autrement, ajouta-t-il

en soupirant, préparée par d'aussi jolies mains ! » Je vous répète, messieurs, que j'étais muet d'étonnement... Avant que j'eusse trouvé dans mon larynx une parole, un mot, le jeune monsieur était installé à ma table, et il invitait du geste ma Zoé et moi-même à nous asseoir... J'étais comme fasciné par tant d'impudence... J'obéis machinalement à l'invitation du nommé Anatole... Je m'assis... et ma fille m'imita, en continuant de rougir comme une pauvre petite écrevisse.

Zoé : Oh ! p'pa, tout-à-l'heure tu disais cerise; à présent tu dis écrevisse...

M. Moussot : N'importe ! le téméraire se met à nous servir comme s'il eût été le maître de la maison. Après le potage, il entama enfin le motif de sa visite : — M. Moussot, me dit-il, vous avez une fille charmante, j'en suis amoureux, et je viens vous demander sa main.

Je regardai Zoé, qui rougissait comme un petit radis.

— Monsieur, répondis-je, quelle est votre position ?

— Je suis, comme Mlle votre fille, élève du Conservatoire. On m'accorde, ainsi qu'à elle, quelque talent, et je crois qu'un jour je me ferai une position assez belle pour que vous n'ayez pas à regretter de m'avoir confié le bonheur de votre enfant.

— Eh bien ! lui dis-je, vous repasserez quand la position sera faite. Je ne veux point marier ma fille avant ses débuts... Outre que cela nuirait à ses études, je suis bien aise de ne pas compromettre son avenir par un hyménée prématuré et très-peu brillant... Nous verrons après les débuts... Si ma fille avait la chance de la jeune Rachel, vous sentez, jeune homme, que je ne me pardonnerais jamais de vous avoir accepté pour gendre quand elle n'était encore qu'une simple écolière... Ainsi, bonjour... et gardez-vous bien d'adresser la parole à Zoé, si vous ne voulez que j'invoque la loi à mon aide...

Le jeune homme se leva alors si brusquement qu'il renversa la table, la table en tombant me renversa... et la soupière me roula sur la tête et se brisa sur mon front... Je fus échué, ecchymosé et taché... Je réclame la réparation de ces voies de fait, plus le prix de ma soupière brisée et de mes effets graissés. Ci, pour la brûlure et l'ecchymose, 25 livres; pour la soupière fracturée, 1 livre 25 centimes; pour les effets souillés de bouillon gras, 6 livres; pour l'émotion de ma fille, combattue par l'effet du tilleul, 25 centimes. — Total, 32 livres 10 sols, que vous voudrez bien m'allouer, messieurs, à titre de dommages-intérêts.

Anatole : Je suis fâché de démentir le père de Mlle Zoé, mais la vérité est que je n'ai pas eu l'intention de renverser la table... Le refus que je venais d'éprouver m'avait profondément troublé, je me levai pour me retirer, et dans ma précipitation je donnai lieu à l'accident dont se plaint M. Moussot.

Le tribunal, admettant les explications du jeune Anatole, le renvoie des fins de la plainte et condamne M. Moussot aux dépens.

— Allons, Zoé, dit froidement M. Moussot, c'est à toi de réparer cet échec. Applique-toi plus que jamais, et voue une haine implacable à ce M. Anatole... Eh bien ! qu'il te le regarde ! tu lui souris !... Zoé, baissez les yeux ! (Le Droit.)

Faits Divers.

On prépare en ce moment à l'administration des pompes funèbres de Paris le cercueil qui doit recevoir à Sainte-Hélène les dépouilles mortelles de l'empereur, ainsi que le drap mortuaire. Ce cercueil, digne du précieux dépôt qu'il renfermera, est en ébène massif et rappelle la forme sévère des sarcophages antiques. Les dimensions ont été combinées de manière à ce qu'on puisse y placer intégralement les cercueils primitifs qui, par ce moyen, seront transportés en France sans avoir subi aucune altération. Le poêle funéraire est en v-lours parsemé d'abeilles d'or et terminé par une large bordure d'hermine. Autour de ce poêle règne un magnifique méandre enlaçant de distance en distance le chiffre de Napoléon, et se terminant, à chacun des coins, par un aigle brodé en or, surmonté de la couronne impériale.

Extérieur.

ESPAGNE. — MADRID, 25 mai. — Les députés de la province d'Aragon n'ont point reparu au congrès depuis le jour où le vote de la chambre a conféré à la couronne la nomination des alcades. Cette résolution a paru d'autant plus blâmable qu'elle a été prise isolément et que l'opposition n'en a pas été prévenue.

Les membres de la minorité ont eu hier au soir une réunion, à l'effet de se concerter sur la conduite que l'opposition devrait suivre dans la discussion de la loi sur les ayuntamientos et des autres lois qui doivent être mises en délibération. Malgré d'assez longs débats, rien n'a pu être arrêté; chaque député sera donc libre d'agir suivant sa conscience et ses principes.

La députation de Catalogne a proposé de combattre à outrance les articles qui doivent servir de base à la loi sur les municipalités, d'y revenir sans cesse et chaque jour, et de flétrir du nom de traitres tous ceux qui seraient disposés à voter contre la constitution jurée; puis, ces moyens épuisés et après le vote de la loi, de rédiger une protestation dans laquelle ils déclareraient qu'ils se résignent à donner leurs démissions plutôt que de violer la constitution de l'état qu'ils ont jurée et de paraître faire cause commune avec des hommes qui ont révélé le despotisme sous le nom d'Isabelle. Cette motion menaçante a été repoussée par la réunion; mais il est à croire que la députation catalane persistera dans son système.

Un courrier extraordinaire est arrivé hier au soir, apportant des nouvelles de l'armée. Aussitôt il s'est répandu des bruits alarmants. On disait, entre autres choses, que nos armes si longtemps heureuses partout avaient essuyé un échec devant Morella.

Nous avons enfin appris que tout le mal se bornait à un mouvement rétrograde exécuté par nos troupes, non à cause de l'ennemi qui s'est toujours tenu à l'écart, mais à cause des éléments. Plusieurs de nos soldats ont péri par le froid, et nous avons perdu aussi un assez grand nombre de mulets qui transportaient des bagages. Nos ennemis ont présenté sous un aspect autrement grave un événement qui s'est souvent reproduit dans les guerres de montagnes que nous avons à soutenir.

— Les révoltés de Fernan-Caballero n'ont pas encore été atteints par les forces mises à leur poursuite. Repoussés de tous les villages où ils se présentent, ils n'ont d'autre chance que celle de rejoindre Balmasada.

Celui-ci a une partie de sa cavalerie dans la province de Guadalajara, où elle a dévasté et incendié tous les moulins du pays.

Le général Concha, qui se disposait à faire le siège de Betata, a été obligé de l'abandonner pour quelques jours afin d'arrêter les exactions du fougueux Balmasada.

Douze cavaliers carlistes sont entrés le 20 au soir à Peralveche et y ont incendié onze maisons appartenant aux membres de l'ayuntamiento.

Le Rédacteur en chef, Gérant, responsable F. RITTIER.

Feuille d'Annonces.

La Rose des Buissons,

ROMANCE EXTRAITE DU JOURNAL LA ROMANCE MORALE,
Musique de J.-C. Benacci,

Chantée par M^{me} JENNY COLON au théâtre du Gymnase.

Se vend chez A. Baron, éditeur, rue Clermont, 5, et chez Benacci, marchand de musique, rue Saint-Côme. (2476)

ANNONCES JUDICIAIRES.

ÉTUDE DE M^e REJAUNIER, AVOUÉ A LYON, RUE CLERMONT, 5.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en un seul lot et sur publications judiciaires, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une jolie maison de campagne ayant cour et deux jardins à la suite et un superbe point de vue, située en la commune et au bourg de Caluire (Rhône), et dépendant de la succession de dame Marie-Barthélemy Jolivet, décédée, épouse de M. Jean-Louis Hurville, rentier.

L'adjudication définitive aura lieu le six juin mil huit cent quarante, heure de midi. (2693)

MÊME ÉTUDE.

Vente par licitation, à laquelle les étrangers seront admis, en un seul lot et sur publications judiciaires, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, au plus offrant et dernier enchérisseur, de diverses portions d'immeubles, consistant en maison, jardin et cour, avec aisances, circonstances et dépendances, situés à Lyon, quai Pierre-Seize, 56, dépendant de la succession du sieur Jean-Marie Razy, décédé, propriétaire à Lyon.

L'adjudication définitive aura lieu le six juin mil huit cent quarante, heure de midi. (2694)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Laforest, notaire à Lyon, rue des Marronniers, 1.
A VENDRE.

1^o BELLE PROPRIÉTÉ située département de Saône-et-Loire, canton de Buxy, entre Chalon-sur-Saône et Mâcon, sur la route départementale de Chalon à Cluny, composée de cinq domaines, savoir :

1^o Domaine de Vallottes composé de terres, prés, bois, bâtiments d'exploitation et maison de maître, avec jardin anglais, de la contenance de 115 hectares.

2^o Domaine de la Praye, de la contenance de 23 hectares, dont 18 en prés, ayant un cours d'eau dont il serait facile de tirer le parti le plus avantageux.

3^o Domaine du Thil, de 27 hectares, en vignes, maisons de vigneron, cuves et pressoirs.

4^o Domaine de Messey, de 55 hectares en prés et terres.

5^o Domaine de Lavesvres, de 27 hectares en terres et prés.

2^o Propriété à Villieux, canton de Meximieux (Ain), sur la route de Lyon à Genève, composée de maison bourgeoise, écuries et remises, jardins, verger, prairies, deux moulins à blé et un battoir à grains.

3^o Propriété dénommée Montauloup, située dans le canton de Montcenis, arrondissement d'Autun, département de Saône-et-Loire, composée de bâtiments de maître et d'exploitation, four à chaux, bois, prés et terres, de la contenance de 121 hectares 92 ares 90 centiares.

4^o Maison avec jardin et dépendances, située à Seurre (Saône-et-Loire), rue du Pont.

S'adresser audit M^e Laforest, notaire. (2332)

A VENDRE,

EN TOTALITÉ OU EN PARTIES DÉTACHÉES,
DE GRÉ A GRÉ OU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pour entrer en jouissance de suite.

DIVERSES PROPRIÉTÉS situées à Vif, bourg considérable, à 15 kilomètres de Grenoble, avec fabrique de sucre, machines à vapeur et autres appareils en fort bon état. Ces propriétés consistent en :

1^o LE BEAU DOMAINE DE RÉMUZE, d'une contenance totale de 28 hectares, en plein produit et dans un état de culture qui ne laisse rien à désirer ; 900 beaux mûriers ont été plantés depuis quelques années. Les bâtiments sont neufs en très-grande partie ; il y a de beaux instruments de labourage d'un modèle nouveau et perfectionné et un cheptel considérable.

2^o LE DOMAINE DES MOULINS, d'une contenance de 6 hectares, avec moulin, battoir, pressoirs, en fort bon état, et maison fermière. Il y a aussi une quantité considérable de jeunes mûriers. Le domaine est à quelques minutes de distance du bourg de Vif, et entouré de chemins qui en facilitent l'exploitation ; il est susceptible d'amélioration prompte, facile et peu coûteuse.

3^o LE CLOS DE LA COLOMBE, d'une contenance de 2 hectares 75 centiares, environné de terrain d'excellente qualité. Il est contigu au bourg de Vif, dans une position agréable. Les bâtiments de maître sont réparés à neuf et bien distribués. Il y a une remise très-belle, au-dessus de laquelle est une vaste magnanerie ; plus un bâtiment pour une fabrique de sucre, avec deux machines à vapeur de la force de 70 chevaux, un appareil de Roth et son conducteur, et autres ustensiles. Le tout est neuf et pourrait être employé avec succès pour une raffinerie. Les appartements sont garnis d'un mobilier convenable qui fera partie de la vente, de même que plusieurs charrettes et des chevaux.

4^o UNE VIGNE DE PLAN de deux hectares, produisant du vin d'excellente qualité et comparable aux meilleurs produits de la localité. L'ouverture de la route de la Croix-Haute de Grenoble à Marseille, par le bourg de Vif, assure

à ces propriétés une plus-value considérable dans un avenir très-rapproché.

La vente aura lieu à Vif, le 14 juin 1840 et jours suivants. On pourra traiter de gré à gré avant la vente. On accordera des facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e Buquin, notaire, à M. Félix Falcoz, propriétaire à Vif, et à M. Bos, géomètre, place Notre-Dame, n^o 3, à Grenoble. (8451)

ANNONCES DIVERSES.

(8370) A vendre.

UNE MAISON située quai Pierre-Seize, n^o 67.

S'adresser, pour le prix, chez M. Blanc, quai Saint-Be-noit, n^o 46, au 3^e étage.

(8396) A vendre.

Au Moulin-à-Vent, sur la grande route de Lyon à Marseille, en face de l'établissement des frères de Saint-Jean-de-Dieu.

UNE MAISON DE CAMPAGNE, construite partie en maçonnerie et partie en pisé, composée de rez-de-chaussée, premier étage, cave voûtée et grenier.

UN JARDIN de la contenance de 9 ares 55 centiares environ, complanté d'arbres à fruits et vignes, appartenant à la maison et clos de mur. Le tout en bon état.

S'adresser sur les lieux ou chez M. Jaudon, propriétaire et fabricant de couvertures, rue Gentil, 18, à Lyon.

(8449) A vendre ou à louer.

MAISON BOURGEOISE, très-bien située, à Saint-Cyr, près la station des omnibus, composée de neuf pièces meublées ou non, avec écurie et remise, et la jouissance de la promenade dans un vaste clos d'agrément.

S'adresser à M. Champ, à Saint-Cyr (aux Ormes), à l'arrivée des omnibus.

(8368) A vendre.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE sur la commune de Dardilly, à trois minutes de la grande route, et à dix minutes des eaux de Charbonnières, contenant 2 hectares 32 ares de terrain, salle d'ombrage, etc.

S'adresser rue Saint-Jean, n^o 31, au 3^e étage.

(8453) A vendre.

JOLI FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, soie à coudre, laine et coton, rue des Forces, n^o 4.

S'adresser au magasin de papiers.

A louer pour le 15 septembre 1840.

L'HOTEL DE PROVENCE, situé à Grenoble, composé de 26 chambres, cuisine, salles à manger, salons, écuries et remises.

S'adresser à M. Monin, V. V. N., propriétaire à Lyon, ou à M. Chantre-Battier, commissionnaire, rue Bressieu, à Grenoble. (8319)

(8404) A vendre.

BEAU CHEVAL à deux fins, allemand croisé anglais.

S'adresser chez M. Valentin, cours Morand, avenue de Grammont, aux Brotteaux.

(8410) M^{me} JULES, arrivant de Paris, offre des chapeaux de dames faits dans le dernier goût, avec des étoffes première qualité, ornés de fleurs et de blondes, à 10, 12 francs et au-dessus, rue Octavio-Mey, n^o 1, près la place Bouchérie-Saint-Paul, au 1^{er}.

Banque de Prévoyance.

Cette Banque, créée par ordonnance royale du 28 mars 1820, est devenue une des nécessités de notre époque par la solidité de ses garanties, puisqu'elles ont pour base les quatre milliards des fonds publics, et par les grands avantages qu'elle procure à tous les âges de la vie, puisqu'on y trouve à la fois conservation des fortunes, augmentation des capitaux et des revenus.

On y reçoit toute somme, depuis 100 fr., 1,000, 10,000 et au-dessus, en espèces ou en inscriptions de rente sur l'Etat.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Willemoz qui, depuis dix ans, représente ladite Banque à Lyon. Ses bureaux sont en l'étude de M^e Hennequin, notaire, rue Lafont, n^o 2. (2317)

EAUX MINÉRALES

D'ALLEVARD (Isère).

OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL
LE 7 JUIN 1840.

Cet établissement, situé près de Grenoble, au centre de la vallée d'Allevard, l'une des plus gracieuses du Dauphiné, doit surtout l'accroissement rapide qu'il a eu depuis deux années aux cures nombreuses obtenues par les propriétés énergiques de ses eaux sulfureuses, dont l'efficacité est reconnue dans une foule de maladies, principalement dans les affections dartreuses et toutes les maladies de la peau, les gastrites chroniques, les affections scrofuleuses, les rhumatismes, catarrhes et leucorrhées, etc.

L'établissement, placé en dehors du bourg d'Allevard, dans une position découverte et des plus agréables, est attaché à un vaste et bel hôtel (HOTEL DES BAINS) où l'on trouve toutes les commodités de la vie, soit pour les logements, soit pour la nourriture, outre des salons, salles de jeux, salles de billard, cabinet de lecture, etc. etc.

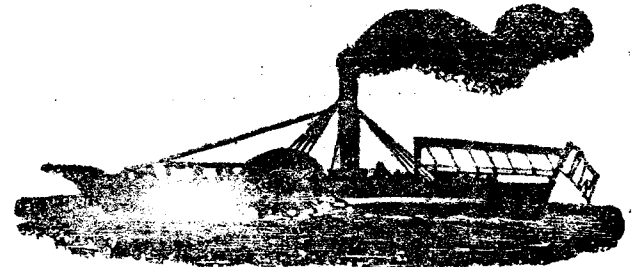
Le bourg d'Allevard, présentant une agglomération de plus de 20,000 âmes, renferme aussi plusieurs hôtels outre les logements qu'on trouve à se procurer chez les habitants. (2805)

(8414) UN ANCIEN NOTAIRE désirerait trouver DE L'EMPLOI dans une étude ou bureau quelconque. S'adresser à M. Rigaud, professeur du notariat, place du Collège-Royal, 4, au 2^e.

Un Anglais, depuis long-temps dans les affaires du haut commerce, connaissant les langues suédoise, danoise et française, ayant travaillé plusieurs années à Londres et à Paris, désirerait trouver, dans une maison de commerce ou de banque de cette ville, une place pour y être employé, principalement à la correspondance anglaise et à la comptabilité. Il offre de fournir sur son compte des renseignements satisfaisants.

S'adresser à M. J.-A. Blanc, quai Humbert, 12, ou place du Gouvernement, 3.

BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



Service de l'Aigle.

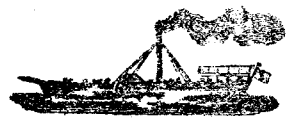
DÉPART TOUS LES JOURS A 4 HEURES 1/2 DU MATIN,
du port de la Charité,

POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par une grande supériorité de marche, leur bonne tenue et la commodité des emménagements.

Les bureaux sont place de la Charité, n^o 12, et quai de Retz, n^o 45. (7380)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



Départ tous les jours, à 5 heures 1/2 du matin,
du port de la Charité,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ces bateaux se distinguent par la supériorité de leur marche.

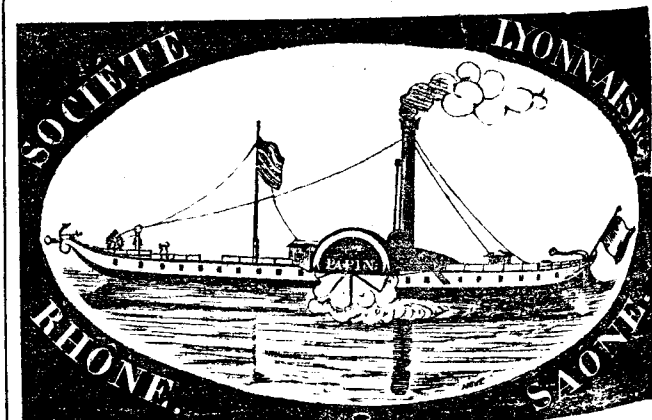
Les bureaux sont place de la Charité, 26 à 30, et quai de Retz, 42. (7365)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT
LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIRVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, près la place Lévis. (2770)



LE PAPIN

DU RHONE,

BATEAU A VAPEUR EN FER

A BASSE PRESSION.

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS.

Vendredi 5 juin 1840,

A 4 heures 1/2 du matin,

POUR

VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Les bureaux sont : port des Cordeliers, 59.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURST FILS, RUE POULAILLERIE, 19.